

FONDS DE SOUTIEN A L'OBTENTION VEGETALE

APPEL A PROPOSITIONS

Date de clôture: Mercredi 31 Janvier 2018

I. CONTEXTE DE L'APPEL A PROPOSITIONS ET OBJECTIFS

L'accord interprofessionnel relatif au renforcement de l'obtention végétale dans le domaine des céréales à paille définit le Fonds de Soutien à l'Obtention Végétale (FSOV) comme un fonds destiné à financer des programmes de recherche collectifs dont la finalité est **la sélection de variétés de céréales performantes, adaptées à une agriculture durable respectueuse de l'environnement.**

Depuis 2001, la filière céréale a mis en place un accord interprofessionnel relatif au renforcement de l'obtention végétale dans le domaine du blé tendre.

Suite à la généralisation de l'accord interprofessionnel relatif au renforcement de l'obtention végétale dans le domaine du blé tendre à l'ensemble des espèces de céréales à paille (**blé tendre, blé dur, orge, avoine, triticale, seigle, épeautre et riz**), le Fonds de Soutien à l'Obtention Végétale (FSOV) s'ouvre, avec le présent appel à propositions, à l'ensemble de ces espèces.

Ce financement doit représenter un bénéfice pour tous les agriculteurs français face aux **évolutions agronomiques, climatiques et réglementaires** actuelles. À ce titre, la reprise de la progression du rendement est un axe essentiel mais ne peut se suffire à elle seule.

Par ailleurs, les contraintes agronomiques, réglementaires, environnementales et sociétales, existantes ou à venir sont autant de nouveaux défis à relever pour lesquels le progrès génétique est une des composantes essentielles d'une réponse efficiente. Ces contraintes nous amènent aujourd'hui à promouvoir des variétés adaptées aux stress abiotiques (y compris sur l'azote mobilisable) et biotiques.

II. THEMES DE L'APPEL A PROPOSITIONS 2018

Le thème général de l'appel à propositions du FSOV 2018 est de soutenir les projets de création ou de caractérisation variétales dans le domaine des céréales à paille, **répondant aux objectifs d'amélioration du rendement sous contraintes multiples** afin de disposer de variétés performantes, satisfaisant **les attentes des marchés** notamment par leur **taux de protéine** et dont les performances sont relativement stables dans les aléas climatiques.

Le FSOV soutiendra les projets **innovants et ambitieux**, en privilégiant les projets collaboratifs entre agronomes, écophysiologistes, phytopathologistes et généticiens. De plus, une attention toute particulière sera accordée aux projets de développement d'**outils transverses** ou établissant **un lien entre plusieurs espèces de céréales à paille.**

a) RESSOURCES GENETIQUES

La sélection française a besoin d'un accès facilité aux **ressources génétiques disponibles**, pour s'assurer qu'elle disposera des gènes lui permettant de répondre à ces attentes complexes (maladies, stress abiotiques, réduction des intrants...). Des projets couplant caractérisation (phénotypique et/ou moléculaire) et exploitation des ressources génétiques (création et screening de matériel végétal) sont attendus.

b) METHODE DE SELECTION

Il est attendu des projets proposant de fournir des méthodes ou **outils de phénotypage pertinents**, permettant aux sélectionneurs d'apprécier l'adaptabilité de leur matériel à des contraintes spécifiques (fortes températures, l'absorption et le transfert d'azote vers les grains...).

Au-delà des projets visant à l'émergence de **matériel végétal**, de plateformes de phénotypage ou d'outils de marquage moléculaire, les projets visant à **exploiter**, dans un contexte opérationnel, les outils aujourd'hui disponibles (ressources génétiques, outils de phénotypage, outils de marquage pour la prédiction génomique ou la sélection assistée par marqueurs, outils de caractérisation des stress abiotiques pour améliorer la compréhension des interactions génotype-milieu,...) pour générer des données utilisables en sélection pourraient attirer l'attention du FSOV.

Considérant l'essor des variétés de céréales hybrides au cours des dernières années, le FSOV soutiendra les programmes s'intéressant au développement de nouvelles méthodologies génétiques ou de nouveaux outils visant à l'amélioration du **contrôle de l'hybridation**.

c) CRITERES / OBJECTIFS DE SELECTION

En adéquation avec **les évolutions climatiques** à venir, les projets traitant de l'adaptation aux milieux, notamment en termes de tolérance aux fortes températures, à la sécheresse ou aux stress abiotiques liés au réchauffement climatique seront appréciés.

Afin de répondre aux besoins actuels de la filière céréales, notamment face aux limitations d'intrants, le FSOV soutiendra les projets visant à l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des éléments disponibles (azote, eau, phosphore, etc.). Dans ce cadre, et en réponse aux besoins forts de la filière, un focus plus spécifique sera observé sur les projets visant à améliorer **l'efficacité de l'utilisation de l'azote** par les nouvelles variétés, dans un contexte d'état de nutrition optimal.

L'amélioration de la **résistance aux maladies fongiques et virales** reste un objectif prioritaire pour les céréales à paille, et plus particulièrement pour les nouvelles espèces intégrant le dispositif. C'est pourquoi le FSOV étudiera avec intérêt, les projets visant au développement **de résistances durables pour ces nouvelles espèces**, ou la tolérance aux mycotoxines (notamment chez l'orge et le blé dur). Concernant le blé tendre, l'attention sera davantage portée sur les programmes abordant des **méthodologies innovantes** ou des **maladies émergentes** (*microdochium* sp., maladies racinaires, ...).

Par ailleurs, en cohérence avec les attentes du marché, le FSOV soutiendra les projets visant à l'amélioration de la **qualité du grain**. Ainsi, les projets permettant l'augmentation conjointe du rendement et de la **teneur en protéine** ou visant à améliorer la qualité des protéines répondant à la diversité des usages chez les blés (tendre et dur) seront appréciés. De même les programmes s'intéressant à l'amélioration de la **qualité brassicole** ou au développement de nouvelles méthodes d'évaluation des critères de qualité feront l'objet d'une attention particulière.

Enfin, le FSOV souhaite apporter son soutien au **plan de relance blé dur**, acté par FranceAgriMer, et visant à doubler la production de blé dur à l'horizon 2025. C'est pourquoi, une attention particulière sera apportée aux projets visant à développer la recherche et l'innovation, pour rendre le blé dur plus attractif, en termes de rendement, de résistance aux agressions d'origine biotique (mosaïque...) et abiotiques (sensibilité au froid, à l'excès d'eau, à la sécheresse...). Les programmes traitant de l'amélioration qualitative des blés durs ou du développement de méthode permettant une meilleure **appréciation des critères technologiques** (évaluation de la qualité pastière ou semoulière) seront appréciés.

III. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Les programmes de recherche financés par le FSOV sont ouverts à toutes les espèces de céréales à pailles incluses dans l'accord : blé tendre, blé dur, orge, triticale, avoine, seigle, épeautre et riz. Ils seront financés dans la limite des crédits disponibles. Les programmes acceptés feront, annuellement, l'objet d'un rapport d'étape.

a) Durée

Le déroulement des travaux s'effectuera sur une période maximale de 3 ans.

Les programmes de recherche plus ambitieux et particulièrement en adéquation avec les attentes du FSOV pourront s'envisager sur 5 ans. Pour ces derniers, le financement ne sera garanti que sur les 3 premières années. Au cours de la 3^{ème} année, si l'examen des résultats obtenus confirme l'intérêt du programme et si le FSOV existe toujours, le comité d'engagement pourra prolonger le financement pour 2 années supplémentaires.

b) Demandeurs

Les programmes présentés devront associer des représentants d'au moins deux des catégories suivantes:

- entreprises du secteur de la sélection végétale,
- instituts publics de recherche,
- instituts professionnels.

Un des demandeurs, le coordinateur, présentera le projet pour les autres demandeurs et partenaires auprès du Comité d'engagement du FSOV. Il sera l'interlocuteur de celui-ci, à charge pour lui de relayer l'information auprès des autres demandeurs (éventuellement co-signataires de la convention) et partenaires.

La liste des programmes retenus, avec les partenaires impliqués, sera publiée dès la notification des aides par le Comité d'engagement du FSOV.

c) Confidentialité des projets et des résultats

Les projets seront tenus pour confidentiels durant leur phase de réalisation.

Si, dans le cas de la mise en œuvre de programmes de recherche appliquée novateurs, un partenaire estime qu'une partie des travaux doit rester confidentielle, alors ces éléments confidentiels doivent être clairement définis et identifiés dans la présentation du projet déposé, afin que le Comité d'Engagement puisse en tenir compte lors de l'évaluation du projet.

Le coordinateur s'engagera à remettre un rapport final complet, intégrant toutes les pièces justificatives prévues dans la convention de recherche, de façon à faciliter l'évaluation et la communication des résultats par le Comité d'Engagement du FSOV.

Ce rapport final fera l'objet d'une publication.

d) Règles de financements

Les coûts présentés dans la demande de financement concerneront:

- les frais d'expérimentation en laboratoire, en serre ou au champ, y compris les consommables, petits matériels et fluides associés,
- les achats de prestations de service,
- les frais de déplacement s'il y a lieu,
- les frais administratifs et de gestion dans la limite de 5% du budget,
- les salaires et charges salariales et coûts de main d'oeuvre occasionnelle,
- les frais spécifiques liés à la nature même du projet (à justifier) - les frais d'investissement liés à la mise en oeuvre du projet.

Le financement par le FSOV ne pourra pas servir à couvrir des frais d'investissement lié à d'autres projets.

Le coût des projets sera évalué par les demandeurs en euros HT. Les demandeurs ou partenaires non assujettis à la TVA devront le faire apparaître clairement. Les salaires et les charges salariales des demandeurs sont calculés hors TVA, quel que soit le régime d'assujettissement à la TVA de ceux-ci.

Le financement par le FSOV pourra représenter jusqu'à 70% **du coût total du programme.**

e) Constitution du dossier

Pour répondre au présent appel à propositions, le coordinateur devra:

1. Remplir le dossier de candidature joint en annexe.

2. Joindre une liste récapitulative des travaux déjà réalisés par les demandeurs et les partenaires sur le sujet et leurs collaborations passées (publications, contrats de recherche antérieurs).
3. Ajouter tout document complémentaire que les intéressés jugeront utile de fournir.
4. Faire parvenir obligatoirement une déclaration d'intention comprenant : le titre, les partenaires et un résumé de 300 mots **avant le dimanche 17 décembre 2017 minuit**.

f) Modalités de sélection des dossiers

Les projets devront être rédigés (de préférence en français, ou à défaut en anglais avec un résumé en français), selon le formulaire joint et être envoyés impérativement par courrier, accompagnés des documents complémentaires jugés utiles. Les fichiers électroniques correspondants devront être adressés par e-mail.

Ils devront parvenir impérativement **au plus tard le mercredi 31 janvier 2018** à l'adresse suivante:

GNIS
Section Céréales à paille et Protéagineux
Comité d'engagement du FSOV
44, rue du Louvre
75001 PARIS
Courriel: fsov@gnis.fr

Les dossiers arrivés hors délai et/ou incomplets ne seront pas étudiés.

L'appel retiendra les projets de recherche réellement nouveaux ou ne présentant pas de recouvrement avec les travaux en cours ou déjà financés, en particulier dans le cadre du FSOV, des contrats de branche du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ou des actions retenues par le CTPS.

Chaque dossier sera soumis au Comité scientifique du FSOV, tenu de respecter la stricte confidentialité du contenu du projet, afin d'en évaluer, notamment la solidité méthodologique, le caractère innovant et la faisabilité dans les délais impartis. Ce comité s'appuiera sur des avis d'experts indépendants tenus de respecter les mêmes règles de confidentialité.

Le Comité d'engagement du FSOV s'appuiera sur l'avis du Comité scientifique du FSOV afin de procéder au choix des programmes retenus. De plus, au-delà de la pertinence de la cohérence du projet avec le présent appel à proposition, la rigueur apportée à la gestion des programmes FSOV antérieurs pourra également être considérée.

Les demandeurs seront avertis de la suite donnée à leur projet début Juillet 2018. Une convention sera signée entre le coordinateur du projet retenu et le GNIS.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à:

Julien CONSTANT :
Secrétaire Général du FSOV
Tel. : 01.42.33.78.01
Mobile : 06.63.69.69.45
fsov@gnis.fr